



Demande de certificat d'autorisation Enseigne

date :

Les enseignes suivantes peuvent être construites, installées ou modifiées sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation :

- 1- Les enseignes directionnelles indiquant pour accéder à un stationnement, lieu de livraison, une entrée, une sortie ou interdiction de stationner et de passer y compris les enseignes indiquant un danger ou identifiant les cabinets d'aisance, pourvu qu'elles n'aient pas plus de 0,60 m² et qu'elles soient placées sur le même terrain que l'usage auquel elles réfèrent. Ces enseignes peuvent être sur des poteaux ou apposées à plat sur un mur;
- 2- Les enseignes non lumineuses sur un bâtiment d'un organisme civique, éducationnel, philanthropique, politique ou religieux à condition qu'elles soient localisées sur le même bâtiment que l'usage auquel elles réfèrent, pourvu qu'elles n'aient pas plus de 0,50 m² et à raison d'une seule enseigne par occupation;
- 3- Les plaques non lumineuses utilisées par les bureaux professionnels ou autres posées à plat sur le bâtiment ou fixées à un poteau situé sur le terrain privé, n'excédant pas 0,30 m²;

Identification (si vous n'êtes pas propriétaire, fournir une preuve que vous avez l'autorisation signée du propriétaire)

Propriétaire

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Requérant de la demande

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Emplacement des travaux

No cadastre

Adresse à Mille-Isles

Superficie du lot (en mètres)

No matricule

Catégorie d'usage

Résidentiel

Commercial

Autre (préciser) _____

Valeur des travaux

Exécutant(s) des travaux

Compagnie - Entrepreneur

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

No RBQ

Date du début des travaux

Date de la fin des travaux



Description détaillée des travaux (la forme, les dimensions, la superficie, la hauteur, les matériaux utilisés, le mode d'éclairage, le mode de fixation au sol, le visuel....)

Documents requis (prévoir un délai d'au moins deux semaines pour l'émission du permis)

- Un plan d'implantation** dessiné à l'échelle montrant l'emplacement prévu de la nouvelle enseigne par rapport aux points suivants : limites du terrain, rue, lac, ruisseau, etc
- Un plan de construction ou croquis détaillé** montrant les deux (2) élévations (2 côtés) avec détails de construction suivants : le support, les dimensions, mode d'éclairage, etc. Tous les détails graphiques de l'enseigne comme le logo, le texte, les couleurs, le mode d'éclairage, les formes, etc, doivent être clairement identifiés sur ce plan.
- Toute(s) photographie(s)** nécessaire(s) démontrant l'aspect extérieur de l'immeuble où sera installée l'enseigne ainsi que toute enseigne existante au moment de la demande
- Un certificat de localisation** est un document émis par un arpenteur et requis lors des transactions immobilières de manière à bien préciser ce qui fait l'objet de la transaction.
- La présente **demande de certificat d'autorisation** complétée et signée
- Les honoraires** pour l'étude de la demande de certificat d'autorisation ont été acquittés

NOTE : L'étude de la demande s'effectuera que lorsque toutes ces informations nous seront remises, et que les frais pour l'étude seront acquittés.

Signature du demandeur

Nom du demandeur _____ Date _____

Signature du demandeur _____